



Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en Administration centrale pour 2022

Nous signons aujourd'hui un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2022, après avoir longuement débattu et pesé les termes de cet accord.

Nous appelons tous de nos vœux cette égalité professionnelle tant débattue, tant attendue...

Souvenons-nous que **l'article 3 du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946** stipulait déjà que « La loi garantit à la femme, **dans tous les domaines**, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Plus de 75 ans après, nous devons encore travailler à la mise en place de mesures pour une égalité professionnelle femmes-hommes.

Des plans et des accords ont déjà été mis en place au niveau ministériel

- 2010 : mise en place de la politique diversité et égalité professionnelle au sein de Bercy,
- Accord 2011-2013
- Plan d'actions 2015-2017,
- Plan ministériel sur l'égalité professionnelle femmes hommes signé le 9 mars 2020, notamment par l'UNSA Finances.

En 2022, il est important que l'Administration centrale décline en son sein un accord signé par toutes les Organisations syndicales.

Signer cet accord aujourd'hui, c'est, pour nous, Administration et Organisations syndicales, prendre **l'engagement** et la **responsabilité**

- de faire de l'Administration centrale un **modèle** en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- et de répondre devant nos collègues des avancées concrètes que nous aurons pu mettre en œuvre, en assurant un suivi et un bilan régulier des 16 mesures de cet accord.